

LETTRE OUVERTE

Monsieur le ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la justice
Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur,

Le crime organisé et singulièrement le narcotrafic, constituent une menace existentielle pour les libertés publiques. Les policiers et les magistrats sont les témoins de son essor et souscrivent au constat des sénateurs quant au fait que nous sommes véritablement arrivés à un « point de bascule ».

Les temps ont changé et la puissance de la criminalité organisée, sa structuration, son cloisonnement, ses moyens considérables commandent de **se doter sans délai d'outils nouveaux, efficaces** et permettant de mener une bataille qui ne soit pas asymétrique.

Mais parce que nous sommes attachés aux valeurs démocratiques et à l'Etat de droit, les policiers et les magistrats qui sont à la fois en première ligne et le dernier rempart contre cette néo mafia souhaitent des évolutions législatives conformes à nos principes.

Tel est le cas du « **dossier coffre** » ou « **dossier confidentiel** » qui existe déjà en Belgique et validé par la convention européenne des droits de l'homme à la condition que son recours soit placé sous le contrôle d'un juge.

Tel est le cas également de la **capacité d'activer à distance des appareils électroniques**. La lutte contre le terrorisme le requiert et nous considérons que la menace du crime organisé, quoique plus diffuse, est au moins aussi importante que celle du terrorisme.

Tel est le cas encore du **besoin de décryptage des messageries chiffrées** que l'on songe seulement aux résultats obtenus et à venir par le déchiffrement de « Sky ECC », utilisé quasi exclusivement selon les magistrats instructeurs par des organisations criminelles.

Tel est le cas de **la nécessaire loyauté dans le débat judiciaire** qui doit s'imposer à l'ensemble des acteurs judiciaires et bannir les stratagèmes tendant à tromper ou à provoquer artificiellement ou sciemment une nullité.

Telle est encore **la nécessité de simplifier la procédure pénale**, afin que les enquêteurs et les magistrats se consacrent davantage au fond qu'à la forme, et la nécessaire refonte du régime des nullités afin de garantir la stabilité, la prévisibilité et la sécurité juridique des procédures complexes tendant à impliquer les organisations criminelles.

La liste n'est pas exhaustive mais notre réaction collective se doit d'être **à la hauteur de la menace** sans pour autant renier nos fondamentaux. L'Etat démocratique, l'Etat de droit sont des principes fragiles que le crime organisé peut demain renverser pour imposer sa loi du profit et de la violence meurtrière si l'on n'y consacre pas les moyens et les outils nécessaires.

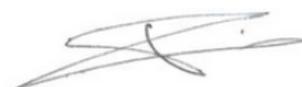
Nous demandons à chacun, conscients de ces enjeux, de doter la puissance publique des outils à même de combattre efficacement la criminalité organisée.

Nous vous prions de croire monsieur le garde des Sceaux, monsieur le ministre de l'Intérieur en l'expression de notre haute considération

Ludovic FRIAT
Président de l'USM



Thierry CLAIR
Secrétaire général UNSA Police



18 mars 2025